

**Présentation et assermentation
des membres du gouvernement du
premier ministre M. Robert Bourassa.
Le jeudi 12 décembre 1985**

(atorze heures vingt-cinq minutes)

M. Bourassa: Membres de l'Assemblée nationale, distingués invités, mesdames, messieurs.

Mes premiers mots sont évidemment pour exprimer toute ma reconnaissance du fond du coeur, très profondément et très sincèrement, à la population du Québec qui m'a accordé, le 2 décembre dernier, un autre témoignage éloquent de confiance en mon endroit. Je veux aujourd'hui lui exprimer ma plus profonde détermination de la servir de la façon la plus efficace, la plus sincère et la plus authentique de manière que le Québec puisse retrouver sa force économique, puisse retrouver son progrès social et puisse avoir la plus grande affirmation culturelle.

Les Québécois et les Québécoises, le 2 décembre dernier, ont donné au Parti libéral du Québec un mandat non équivoque, celui d'assurer le plein développement économique, social et culturel du Québec par la réalisation d'engagements concrets qu'il leur a soumis au cours des derniers mois. Nous nous sommes efforcés comme parti depuis plusieurs mois de présenter à la population un programme particulièrement concret et réaliste, programme qui a fait suite à des rencontres, à des délibérations dans toutes les régions du Québec, dans tous les groupes de notre société.

Le temps n'est donc plus aux paroles mais aux gestes et le gouvernement du Parti libéral du Québec entend réaliser, avec la population, son programme d'action politique. Nous voulons, comme nous l'avons dit, donner aux Québécois une gestion plus adéquate des ressources naturelles et humaines qui sont à leur disposition, mettre également en application, sans tarder comme on l'a mentionné, une stratégie de développement économique qui s'appuie sur différents axes prioritaires qu'on connaît bien comme les ressources naturelles, la haute technologie et le commerce extérieur.

Comme je l'ai dit combien de fois et c'est ce qui explique la détermination que j'ai manifestée, je crois, depuis huit ans et neuf ans même, cette détermination à travailler pour changer cette réalité inadmissible qui est celle du Québec actuellement, c'est-à-dire celle de voir le Québec si vulnérable économiquement en dépit de son immense potentiel humain et naturel.

J'ai donc décidé de m'adjoindre une équipe de femmes et d'hommes qui partage cette véritable obsession et cette ferme volonté de bâtir un avenir à notre mesure véritable.

La philosophie du gouvernement que je dirigerai est claire. Elle est axée - comme on le sait - sur la force économique, le progrès social, la justice, le développement culturel. Nous voulons tenir compte, adapter le Québec à cette nouvelle époque économique qui caractérise

l'ensemble de nos sociétés occidentales. Nouvelle époque économique qui met l'accent davantage sur la participation du secteur privé, sur la privatisation, sur la déréglementation. Le changement qu'impose les mutations profondes de notre société affectera nécessairement l'art de gouverner. C'est désormais à un État catalyseur et non entrepreneur qu'incombera la responsabilité de créer ici même au Québec un climat propice à l'entrepreneurship. J'ai dit et j'ai répété à maintes reprises, au cours des derniers mois, que le progrès ne peut pas s'effectuer sans l'encontre des acteurs clés du changement.

C'est donc avec l'ensemble des intervenants politiques, économiques, sociaux et culturels, ces forces vives de nos régions et de nos communautés que le nouveau gouvernement remettra le Québec sur des bases plus solides.

Outre la coopération essentielle de ces divers intervenants, il faudra également que les membres de la fonction publique soient considérés comme des partenaires de l'État et c'est à ce titre que le nouveau gouvernement les traitera afin d'assurer le bon fonctionnement de l'ensemble de l'appareil administratif qui demeure d'abord et avant tout au service des citoyens. C'est pourquoi je tiens à assurer les membres de la fonction publique que nous entreprenons une transition tranquille où s'harmoniseront les nécessaires changements d'orientation et de continuité administrative. Les défis auxquels nous convie déjà l'avenir sont nombreux et exigeants. Ils ne se releveront donc point seuls. Ils reviennent en fait à une équipe de femmes et d'hommes profondément enracinés dans leur milieu et qui ont su faire leur preuve dans leur domaine respectif. Je n'ai pas besoin de vous dire à quel point la députation libérale qui sera appelée à siéger, lundi prochain au salon bleu de l'Assemblée nationale du Québec, compte un très grand nombre de ces gens de talent et d'actions dont le Québec a tant besoin. C'est donc avec une équipe des plus dynamiques et des plus compétentes que je pourrai mener à terme et avec succès le mandat que les Québécois et les Québécoises nous ont confié.

I would like first to express all my gratitude to the people of Quebec for that great confidence which was shown to me at the last election. I was very touched and I am very grateful to the people of Quebec. I hope that I will be able, with the greatest determination in the next few years, for the next mandate, to work for the progress, the social progress, the economic growth of this province within our country.

J'ai le grand honneur, mes chers amis, de vous faire part maintenant de la composition de mon cabinet. J'inviterais, en premier lieu, la vice-première ministre, députée de Chomedey, Mme Lise Bacon qui sera également ministre des Affaires culturelles.

J'inviterais maintenant M. Gérard D. Levesque, député de Bonaventure, qui agira comme ministre des Finances.

J'invite maintenant M. Claude Ryan, député d'Argenteuil, comme ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.

J'invite maintenant M. Michel Gratton, député de Gatineau, comme leader parlementaire, ministre du Revenu et ministre délégué à la Réforme électorale.

J'invite maintenant M. Michel Pagé, député de Portneuf, qui agira comme ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

J'invite M. Yvon Picotte, député de Maskinongé, qui agira comme ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et ministre du Tourisme.

J'invite M. John Ciaccia, député de Mont-Royal, qui agira comme ministre de l'Énergie et des Ressources. J'invite maintenant M. Marc-Yvan Côté, député de Charlesbourg, qui agira comme ministre des Transports et responsable du Développement régional.

J'invite Mme Thérèse Lavoie-Roux, députée de L'Acadie, qui agira comme ministre de la Santé et des Services sociaux et sera également responsable de la Politique familiale.

J'invite M. Herbert Marx, député de D'Arcy McGee, qui agira comme ministre de la Justice et responsable de la Protection du consommateur et de la déréglementation.

J'invite maintenant M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, qui sera ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu et ministre du Travail.

J'invite maintenant M. Daniel Johnson, député de Vaudreuil-Soulanges, qui sera ministre de l'Industrie et du Commerce.

J'invite maintenant M. Pierre Fortier, député d'Outremont, qui sera ministre délégué à la Privatisation, rattaché au ministre des Finances.

J'invite M. André Bourbeau, député de Laporte, qui sera ministre des Affaires municipales et responsable de l'Habitation.

J'invite maintenant M. Richard French, député de Westmount, qui sera ministre des Communications.

J'invite maintenant M. Cliff Lincoln, député de Nelligan, qui sera ministre de l'Environnement.

J'invite M. Gilles Rocheleau, député de Hull, qui sera ministre délégué aux Services et Approvisionnements. J'invite M. Pierre MacDonald, député de Robert-Baldwin, qui sera ministre du Commerce extérieur et du Développement technologique. J'invite M. Gil Rémillard, député de Jean-Talon, qui sera ministre des Relations internationales et ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes. J'invite M. Paul Gobeil, député de Verdun, qui sera ministre délégué à l'Administration et président du Conseil du trésor. J'invite Mme Louise Robic, députée de Bourassa, qui sera ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration. J'invite Mme Monique Gagnon-Tremblay, députée de Saint-François, qui sera ministre délégué à la Condition féminine. J'invite M. Gérard Latulippe, député de Chambly, qui sera Solliciteur général. J'invite M. André Vallerand, député de Crémazie, qui sera ministre délégué aux petites et moyennes entreprises et rattaché au ministère de l'Industrie et du Commerce. J'invite M. Robert Dutil, député de Beauce-Sud, qui sera ministre délégué aux Pêcheries et rattaché au ministère de l'Agriculture. J'invite M. Albert Côté, député de Rivière-du-Loup, qui sera ministre délégué aux Forêts et rattaché au ministère de l'Énergie et des Ressources.

Finalement, j'invite M. Raymond Savoie, député d'Abitibi-Est, ministre délégué aux Mines, qui sera également rattaché au ministère de l'Énergie et des Ressources.

Je suis donc particulièrement fier de vous présenter ce Conseil des ministres. J'avais dit, à l'occasion de la campagne électorale, que le Parti libéral présentait probablement la meilleure équipe à l'occasion d'une élection qui n'ait jamais été présentée auparavant à la population du

Québec. J'ai donc eu, évidemment, pour employer une expression bien connue, l'embarras du choix.

C'est un appel à l'espoir que lance également cette remarquable équipe ministérielle; appel à l'espoir que nous lançons à toute une génération de jeunes femmes et de jeunes hommes qui ont droit à un avenir plus digne. Si personne n'avance, sans une jeunesse confiante en elle-même, une société recule. Nous ne pouvons plus tolérer que le Québec compte en son sein ; citoyens de seconde classe.

Notre tâche est immense et exigera de tous et chacun des choix parfois difficiles. Aussi, en terminant, vous dis-je que gouverner n'est pas seulement pratiquer l'art du possible, c'est aussi avoir le courage de la vérité. Nous nous engageons donc résolument à oeuvrer dans cet esprit d'ouverture afin d'être à la hauteur de l'extraordinaire confiance dont la population du Québec nous a honorés.

Mesdames et messieurs, bien que l'économie ne soit pas une fin mais un moyen, la maîtrise de notre avenir sera vraiment assurée le jour où nous aurons réussi à la remettre sur pied et à redonner à nos concitoyens la confiance en demain et le goût de l'entreprendre.

Nous entendons également tout mettre en oeuvre pour que le Québec redevienne, au sein de la fédération canadienne, le partenaire majeur et dynamique sur lequel les autres membres peuvent compter. Le défi canadien revêt une importance primordiale dans cette maîtrise de l'avenir à laquelle nous aspirons collectivement.

Je demeure convaincu que le Québec peut désormais compter sur une équipe qui lui permettra de le relever avec succès. Nous comptons donc sur vous pour refaire un Québec fier et dynamique; bref, un Québec à l'image de sa population. Vous me permettrez d'annoncer également, à la suite du Conseil des ministres, certaines nominations - d'autres suivront dans les prochaines semaines - qui ont trait évidemment au fonctionnement parlementaire et qui permettront d'ajouter encore à l'exercice efficace de la députation libérale.

D'abord, une nomination non politique ou non partisane, si je puis dire. J'ai l'honneur d'annoncer aujourd'hui que M. Pierre Lorrain, député de Saint-Jean, agira comme président de l'Assemblée nationale à compter de lundi prochain.

Je veux également annoncer un certain nombre de nominations pour ce qui a trait aux adjoints parlementaires. M. Reed Scowen sera adjoint parlementaire au chef du gouvernement, mon adjoint parlementaire, et m'avisera sur les questions économiques et financières, de même que sur la déréglementation. M. Christos Sirros sera adjoint parlementaire à la ministre de la Santé et des Services sociaux; M. Réjean Doyon au ministre des Transports; Mme Joan Dougherty au ministre de l'Éducation; M. Cosmo Maciocia à la ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration. Mme Violette Trépanier sera adjointe parlementaire au ministre des Affaires municipales; M. Guy Rivard au ministre du Développement technologique et M. Yves Séguin sera adjoint parlementaire au ministre du Revenu et responsable également d'une commission d'étude sur l'application des politiques fiscales au Québec.

J'aurai l'occasion, dès la semaine prochaine, de confier également des responsabilités importantes à MM. Claude Trudel et Guy Bélanger, notamment au niveau des commissions

parlementaires.

Voilà, mes chers amis, cette équipe ministérielle. Au cours des prochains jours et des prochaines semaines, j'aurai l'occasion de compléter à d'autres niveaux. Je veux encore exprimer ici cet après-midi toute ma gratitude, féliciter tous mes collègues, leur assurer ma collaboration la plus complète et la plus totale. Nous sommes tous conscients de l'ampleur et de l'exigence des défis qui s'annoncent dans les prochaines années et je suis, pour ma part, extrêmement fier de pouvoir travailler avec une députation libérale et un Conseil des ministres qui font preuve à la fois d'autant de force, d'expérience, de maturité, de jeunesse.

J'inviterais maintenant les membres de la presse, s'ils veulent me poser des questions, à me poser toutes les questions qui peuvent leur paraître pertinentes durant les quelques minutes qui suivent.

I would like to invite members of the media who would like to ask me any questions which appear relevant to them concerning the appointment of that Cabinet or any other subject.

M. Rhéaume: M. le premier ministre, j'aurais deux courtes questions pour vous, si vous me permettez. La première: Dans votre belle équipe il manque une personne, c'est vous. Est-ce que vous avez décidé dans quel délai et dans quelle circonscription vous allez vous présenter à une élection partielle?

M. Bourassa: Vous serez avisés dans les prochaines heures, au plus tard dans les prochains jours.

M. Rhéaume: Est-ce que votre décision est prise?

M. Bourassa: Oui.

M. Rhéaume: Elle est prise. Vous ne l'annoncez pas maintenant.

M. Bourassa: Non. Je crois qu'il y a assez d'annonces pour aujourd'hui.

M. Rhéaume: Ma deuxième question est la suivante: On sait que vous avez préféré déplacer M. Blank dans Saint-Louis pour préférer la candidature de M. Jacques Chagnon. Dans les documents qu'on nous a remis, M. Chagnon ne remplit aucune responsabilité. Pourquoi?

M. Bourassa: J'ai également dit il y a quelques instants que j'aurai l'occasion dans les prochains jours d'annoncer d'autres nominations.

M. Rhéaume: Et M. Chagnon fera partie de l'une d'elles, donc. Merci.

Mme Lafontaine: M. Bourassa.

M. Bourassa: Oui, Mme Lafontaine.

Mme Lafontaine: Vous aviez parlé, il y a peu de temps, de la formation possible d'un comité des priorités. Est-ce que c'est toujours votre intention? Si oui, quand peut-on s'attendre à la formation de ce comité?

M. Bourassa: Oui. Dans les prochaines semaines, je devrai discuter avec mes collègues, voir à la formation de comités ministériels. Vous savez que la formation de comités ministériels se trouve à jouer un rôle dans la formation du comité des priorités. Alors, à la suite de discussions avec mes collègues, j'annoncerai la formation du comité des priorités dans les prochaines semaines.

M. Legault: M. Bourassa, vous créez un poste de ministre délégué à la Privatisation. Est-ce que vous pourriez nous indiquer déjà un peu quelles seront les priorités de ce ministre?

M. Bourassa: Bien, j'ai mentionné tantôt que cette nouvelle époque économique qui nous caractérise un peu tous actuellement met l'accent sur un rôle accru du secteur privé. Alors, ceci veut dire qu'au niveau du Québec comme tel nous devons aussi nous adapter à cela. À cela s'ajoute une situation financière qui est loin d'être facile. On pourra y revenir.

Donc, les fonctions du ministre délégué à la Privatisation seront de remettre au secteur privé, sans précipitation, après examen réfléchi - je ne veux pas mentionner de cas de précipitation dont on a parlé abondamment depuis quelques mois. Mais dans notre cas, nous voulons agir d'une façon réfléchie mais déterminée, de manière à remettre au secteur privé certaines entreprises qui peuvent fort bien s'y développer tout en apportant au gouvernement du Québec des revenus additionnels.

Alors, ce ministre sera responsable d'établir des priorités, quelles entreprises, et de quelle façon, au cours des prochaines semaines, de manière à faire des recommandations

M. Houle: Vous dites "sans précipitation", est-ce à dire que vous allez tenir, par exemple, je ne sais pas, une commission parlementaire pour qu'il y ait un débat public sur l'avenir de certaines sociétés d'État, par exemple?

M. Bourassa: Nous agirons et nous aviserons au moment opportun. Ce que je dois vous dire, est qu'il y a une détermination du gouvernement du Québec, appuyée par la population très nettement, une ferme détermination du gouvernement du Québec d'agir dans ce sens. On verra quant aux modalités.

M. Girard: La question de la déréglementation apparaît aux entreprises comme étant l'un des points des plus urgents à traiter de façon à relancer l'économie. Est-ce que votre gouvernement s'est fixé un échéancier précis pour en arriver à déréglementer le plus possible ce qui embarrasse l'industrie?

M. Bourassa: Oui. Alors que nous étions dans l'Opposition, et cela ne fait pas tellement longtemps, nous avons travaillé d'une façon assez approfondie sur cette question, notamment le ministre de la Justice qui reste délégué à la déréglementation, mais sur lequel, notamment, M. Scowen, qui sera adjoint parlementaire au premier ministre, travaillera. Il y a également, je crois, sûrement le ministre délégué aux petites et moyennes entreprises, M. André Vallerand, qui aura à examiner du côté des petites et moyennes entreprises tout l'impact de la déréglementation.

Donc, nous allons nous fixer un échéancier très précis à cet égard, dans les prochaines semaines.

M. Girard: L'échéancier n'est pas fixé pour le moment?

M. Bourassa: Non. C'est-à-dire que nous avons établi les structures, nous avons nommé les responsables, nous avons une bonne idée du travail qu'il y a à faire. Il nous reste à établir le calendrier.

M. Le Cours: Durant la campagne électorale, M. Bourassa, il avait été, à un moment donné, question d'un ministre d'État à l'Éducation. On remarque qu'il n'y en a pas, aujourd'hui. Est-ce que c'est que vous avez changé d'idée et pourquoi ou c'est que c'est une nomination à venir?

M. Bourassa: Ce que j'ai décidé, à cet égard, c'est de respecter le programme du parti, lequel disait qu'il fallait regrouper, de manière à mieux coordonner les deux ministères, tout en envisageant très sérieusement un ministre d'État à l'Enseignement supérieur. Il y aura, pour l'instant, un adjoint parlementaire, Mme Joan Dougherty. Mais nous voulons d'abord établir, puisqu'il y avait deux ministères séparés, et comme notre objectif était de regrouper ces deux ministères, quitte à ajouter un ministère responsable par la suite, il nous faut, dans une première étape, regrouper les ministères et quand cela sera fait, à ce moment, prendre la meilleure décision pour nommer un ministère responsable de l'Enseignement supérieur.

M. Le Cours: Avez-vous une idée du délai que vous pensez que cela pourrait prendre?

M. Bourassa: Je ne crois pas qu'on pourra présenter le projet de loi la semaine prochaine.

M. Le Cours: Non, mais six mois, un an.

M. Bourassa: Ce serait au cours de l'an prochain, au cours de la prochaine session, à la session du printemps.

Mme Tellier: M. Bourassa, M. Paradis est titulaire de deux importants ministères. Est-ce

que vous croyez qu'il aura cette fonction pendant très longtemps? Est-ce temporaire ou définitif? Est-ce qu'il aura des adjoints parlementaires, puisqu'il n'en a pas actuellement?

M. Bourassa: Oui, je discuterai avec lui pour ce qui a trait aux adjoints parlementaires, mais je dois vous dire que, après examen de ses différentes fonctions, nous avons trouvé des points communs, des possibilités de regrouper en vue d'une meilleure efficacité. Ce n'est pas un regroupement qui est temporaire. C'est un regroupement qui a pour but d'améliorer l'efficacité des politiques gouvernementales. On sait que les bureaux de placement sont reliés au ministère du Travail, indirectement. Nous voulons regrouper tous ceux qui n'ont pas d'emploi. Nous avons voulu regrouper, au sein de ce ministère, qui, évidemment, sera particulièrement exigeant - M. Paradis sera très apte à l'assumer - ces différents ministères de manière à améliorer l'efficacité des politiques de lutte contre le chômage du gouvernement que je dirige.

Mme Tellier: Est-ce lui qui sera responsable de la jeunesse aussi, de toutes les politiques sur la jeunesse?

M. Bourassa: Oui, nous aviserons. Le programme du Parti libéral comporte, comme vous le savez, la création d'un Conseil permanent de la jeunesse. D'ailleurs, dans le discours inaugural, lundi prochain, nous mentionnerons plusieurs des projets de loi que nous avons l'intention de déposer dans les prochains mois. Lorsque ce Conseil permanent de la jeunesse aura été créé, conformément au programme du Parti libéral, à ce moment-là, un membre de la députation pourra y être affecté.

M. Jobin: M. Bourassa, j'aurais deux questions à poser. La première recoupe celle de ma consœur du Devoir. Outre le ministre du Travail, il y a certains ministres, compte tenu du nombre de députés, qui auront à cumuler un certain nombre de tâches? Y a-t-il une raison particulière?

M. Bourassa: Il y a une raison. Comme vous le savez, il y a un nombre limité de sièges au Conseil des ministres. Je comprends que la société québécoise a plusieurs défis à relever. Donc, dans une première étape, j'ai demandé à quelques ministres d'assumer deux ministères de manière à pouvoir, au cours des prochains mois, apporter les changements qui pourraient s'avérer nécessaires. On parlait de l'Éducation tantôt. J'ai dit qu'il fallait quand même attendre que le regroupement soit fait. Dans le cas de la Sécurité du revenu et du Travail, je crois que le regroupement est fonctionnel. C'est pourquoi nous l'avons fait. Dans d'autres cas, nous pourrions apporter des changements le moment venu. Pour répondre à votre question, M. Jobin, je comprends que les fonctions se multiplient, que le rôle de l'État au Québec a pris un essor exceptionnel depuis 25 ans, que l'État est partout. Le poids de l'État, si on peut dire, ou le rôle de l'État est au-delà de 50 % de l'activité économique, notamment, mais il reste quand même qu'on ne peut pas dépasser - nous sommes une population de 6 000 000 - un certain nombre de ministres.

M. Jobin: Ma deuxième question est celle-ci: Quel membre du cabinet sera responsable de la grande région qui est devenue maintenant Saguenay-Lac-Saint-Jean-Côte-Nord, puisqu'il n'y a aucun représentant au Saguenay-Lac-Saint-Jean, ni sur la Côte-Nord au sein du cabinet?

M. Bourassa: Nous déciderons lors du prochain Conseil des ministres, soit demain ou après-demain. C'est à l'agenda de voir comment nous pourrions assumer cette responsabilité. La population de cette région a décidé de ne pas, contrairement aux autres régions - et je respecte totalement et complètement ce verdict de la démocratie - élire de députés libéraux. Donc, il nous faut trouver une nouvelle formule pour répondre à la question que vous me posez et nous aviserons dans les prochains jours.

M. Jobin: Mais, M. Bourassa, est-ce que nommer un ministre sur la Côte-Nord n'aurait pas été une solution à ce problème?

M. Bourassa: Vous savez, il y a une douzaine de régions au Québec et j'étais quand même limité avec un certain nombre de ministères.

M. Fraser: M. Bourassa votre prédécesseur, M. Johnson, vous a laissé parmi d'autres deux dossiers ouverts, un sur le cinéma, la loi 109 où ils ont retiré la réglementation et l'autre sur l'entente avec le gouvernement fédéral sur la participation du Québec au Sommet francophone. J'aimerais savoir comment vous entendez régler ces deux dossiers-là.

M. Bourassa: Pour ce qui a trait au règlement sur le cinéma, M. Johnson m'avait dit lors de la transmission des pouvoirs que les règlements n'avaient pas été adoptés. Il a, si je peux dire, nuancé les propos de l'ancien ministre des Affaires culturelles sur ce sujet-là. Je prendrai connaissance des règlements avec le ministre responsable et nous pourrions prendre une décision.

Pour ce qui a trait au Sommet francophone, j'ai discuté ce matin avec le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Hatfield, qui a communiqué avec moi. Je lui ai évidemment dit que je n'avais pas d'objection à ce que le Nouveau-Brunswick soit représenté au Sommet francophone. Il semble bien qu'il y a eu un malentendu entre le premier ministre du Québec et le premier ministre du Canada à ce sujet. Je rencontre M. Mulroney demain après-midi. Quant à moi, tenant compte du fait que le Nouveau-Brunswick fait déjà partie de l'Agence de coopération technique et culturelle, tenant compte du fait que M. Senghor à l'occasion d'une visite au Nouveau-Brunswick en juin 1976 avait déjà exprimé le voeu que le Nouveau-Brunswick puisse participer à l'Agence de coopération technique et culturelle, donc il ne s'agit pas d'un précédent. Ceci étant dit, il y a la réalité politique canadienne avec les forces relatives dans les différentes provinces ou les différentes régions et que cette réalité politique canadienne, forcément, s'appliquera au niveau du déroulement du sommet. Mais, nullement et je ne crois pas que M. Johnson s'y était opposé, aussi nullement quant à nous, quant au gouvernement que je dirige, nous nous opposons d'aucune façon, loin de là, à ce que le Nouveau-Brunswick participe

au Sommet francophone.

M. Fraser: M. Bourassa, avez-vous établi ou avez-vous en tête un échéancier pour des négociations constitutionnelles avec le gouvernement fédéral?

M. Bourassa: C'est un point qui est à l'agenda demain après-midi dans mes discussions avec . Mulroney. J'ai dit, au cours de la campagne électorale et avant, que je voulais certainement qu'on règle ce problème durant notre premier mandat. Comme le mandat du gouvernement fédéral se termine dans trois ans, il y a donc une certaine priorité - je comprends qu'on a fait l'élection sur la priorité économique - qui doit être accordée à cette question de manière que d'ici trois ans... et on sait tous les délais que cela suppose. On me parlait d'un délai minimum d'un an nécessaire à la ratification par tous les parlements d'une entente constitutionnelle. Il n'y a pas de doute que c'est une question qu'il faudra amorcer assez rapidement. Je suis très confiant qu'un gouvernement du Québec dirigé par le Parti libéral qui croit dans la fédération canadienne et un gouvernement fédéral qui semble ouvert et qui semble même très intéressé à la signature d'un accord constitutionnel, je suis confiant qu'on devrait arriver à une entente à ce niveau d'ici la mi-mandat.

M. Drolet: M. Bourassa, j'ai deux questions. Premièrement un autre dossier chaud, celui de l'automobile. Toyota vient de s'établir en Ontario. D'après vous, est-ce que cette décision est irrévocable ou est-ce que vous pourriez faire des pressions pour changer cela?

M. Bourassa: On m'a dit que la décision était irrévocable. Je veux dire que la décision avait été prise d'une façon définitive et irréversible. Il y a toujours lieu d'examiner s'il y a une possibilité. Les annonces qui ont été faites l'ont été d'une façon irrévocable et définitive. Dans la même mesure que Hyundai - je l'espère - est irrévocable pour le Québec.

M. Drolet: Est-ce que vous pourriez faire des représentations pour avoir plus de retombées au point de vue des pièces, etc?

M. Bourassa: C'est déjà fait. J'ai rencontré le président de Toyota qui m'a annoncé sa décision, il y a deux jours. Je lui ai fait valoir l'intérêt pour l'entreprise parce que le Québec n'importe un marché de consommation important pour les Toyota, pour les automobiles de cette entreprises. Je lui ai fait valoir que l'importance du marché québécois pour Toyota justifierait certainement une attention spéciale pour des retombées économiques dans notre province. Le responsable des investissements étrangers de l'entreprise est venu me prévenir que la décision était prise. J'ai donc saisi l'occasion pour au moins insister sur les retombées économiques.

M. Drolet: Rapidement, une deuxième question. J'ai remarqué aujourd'hui le retour du drapeau canadien à l'Assemblée nationale. Est-ce qu'il est là pour rester?

M. Bourassa: Oui.

M. Samson: J'ai moi aussi deux questions: La première: Quel ministre sera responsable de l'application de la loi 101? Et la deuxième, le ministre que vous avez nommé à la Main-d'Oeuvre et Sécurité du revenu et au Travail a fait plusieurs déclarations, a pris plusieurs positions durant la course à la direction de votre parti qui étaient très favorables au patronat; l'UPA vous avait servi une mise en garde. Pouvez-vous nous décrire les consultations que vous avez menées avant de procéder à cette nomination?

M. Bourassa: En ce qui a trait à la responsabilité de la loi 101, la décision sera prise au Conseil des ministres de demain. J'aviserai, demain, en conséquence. La décision est prise, mais je veux la faire entériner par le Conseil des ministres.

En ce qui a trait au ministre du Travail, je lui fais totalement confiance. Je crois qu'il a fait ses preuves dans différents dossiers, notamment dans les Affaires sociales, qu'il était capable de tenir compte de situations très complexes et très délicates. Si j'ai décidé de le nommer ministre du Travail, c'est que je suis convaincu qu'il fera un excellent travail.

M. Samson: Avez-vous consulté les dirigeants des principales centrales syndicales au Québec?

M. Bourassa: J'ai assumé la responsabilité de ma décision.

M. De Blois: M. Bourassa.

M. Bourassa: Oui.

M. De Blois: La sagesse nous enseigne que des hommes ne sont pas toujours à la mesure des espoirs qu'on met en eux. Ce que je veux dire c'est qu'il peut arriver parfois que des ministres ne donnent pas le rendement auquel on se serait attendu. Est-ce que, dans cette optique, dans vos rencontres avec les ministres, vous avez mis cartes sur table? Et que s'ils ne donnent pas les résultats escomptés, je dirais la performance, vous avez l'intention de...? Enfin!

M. Bourassa: Ce n'est pas le jour et l'endroit; la journée même où je leur demande d'assumer les responsabilités, je ne crois pas que ce serait particulièrement approprié que je leur parle de leur départ éventuel.

Les défis que le Québec a à relever sont aussi exigeants qu'importants, je suis bien conscient que nous sommes un peu à la croisée des chemins comme société - j'en ai parlé et je le répète puisque vous me posez la question - nous avons d'ici l'an 2000, pour employer un cliché, des défis notamment dans le domaine du vieillissement de notre population, de son financement des services, une situation nouvelle et qui s'annonce beaucoup plus difficile. Il faudra donc que le chef du gouvernement, là comme ailleurs, soit prêt à prendre toutes les

décisions, même si certaines peuvent être difficiles, pour relever ces défis. Cela dit, je fais pleine et totale confiance à l'équipe que je viens de choisir.

M. De Blois: Il y a un conseil des ministres à 16 heures, sauf erreur. Est-ce qu'on peut savoir un peu l'agenda?

M. Bourassa: Il y aura un conseil des ministres demain matin pour adopter certaines procédures qui doivent être adoptées en début de mandat. Y a-t-il des questions en anglais? Oui?

Une voix: Est-ce que la baisse probable du prix du pétrole met en danger vos projets pour une deuxième Baie James?

M. Bourassa: Comme vous le savez, le pétrole est une source d'énergie parmi plusieurs. Le prix du pétrole est volatile. Il peut être à 25 \$, il peut monter à 40 \$, il peut descendre à 20 \$. Ce que reconnaît ou ce que retient l'ensemble des consommateurs ou des autorités, c'est la volatilité ou l'insécurité du prix du pétrole comme tel. Le gouvernement du Québec et le Parti libéral ont toujours misé sur l'hydroélectricité non seulement par rapport au pétrole, mais par rapport au charbon et au nucléaire. Donc, les concurrents que nous avons pour les marchés d'exportation sont plus au niveau du nucléaire et du charbon où nous gardons encore, comme vous le savez, des avantages compétitifs très importants. Alors, cela peut diminuer dans un sens par rapport au pétrole, mais les deux autres formes d'énergie, qui sont beaucoup plus concurrentielles à cause de la nature des besoins de nos clients, nous avantagent encore nettement.

Une voix: Je m'excuse. En supplémentaire, est-ce que le projet reste une priorité pour vous?

M. Bourassa: Oui, forcément, une très grande priorité. Oui?

Une voix: M. Bourassa, for nine years, during the Parti québécois rule, the Government said that anglophone Quebeckers, non francophones were equal citizens in the province. At the same time, that Government refused to allow the English community to post signs in its own language. You, Sir, today, have shown our respect for the English or the non francophone community by appointing four cabinet ministers. My question is: Do you plan to allow English on signs in Québec and, if so, when?

M. Bourassa: Yes. I had the occasion to answer that question during the electoral campaign. I think most citizens of Québec, including English-speaking citizens or non francophone citizens, will understand - even if it is part of the official party program, and we intend to

apply the party program - that it will be premature for me to immediately, when there are two Court Appeal cases contradictory, at least apparently, one supporting the Bill, the other going against the Bill. So, what I am saying, in order to not apply immediately that, I am saying we will see what the Court of Appeal will decide. It could be in March, it could be in April. Anyhow, we do not have a session before March or April. So, we will wait the judgment of the Court of Appeal and, according to that judgment, we will act at that time.

M. Saint-Laurent: You have said a deadline...

M. Bourassa: As you know, if I win, no, if I loose, that does not depend on me.

M. Saint-Laurent: What will be running for you then? I am not quite sure which ruling do you favour and which...

M. Bourassa: I am favouring the ruling which is representing the Liberal Party program.

M. Saint-Laurent: Would you establish or would you ask the Office de la langue française to then impose a moratorium on the prosecution of further possible violators of the law?

M. Bourassa: I will discuss that with the Minister of Justice. I am sorry.

M. Saint-Laurent: One final question. You have sent an agenda for the constitutional negotiations as you said by mid-mandate. I was wondering when would you expect to be able to settle this question as well?

M. Bourassa: I will discuss that with Mr Mulroney tomorrow afternoon. I said that there are still three years to go for Mr Mulroney and his mandate. I said we have to decide that in my first mandate. We all know that it takes a year to complete everything, the ratification by all Parliaments. So, if it takes a year when the agreement is reach, that means we have to reach the agreement in a couple of years. And that is why we have to talk that, even if it is not urgent for tomorrow, at least we have to start as soon as possible to be ready to sign an agreement in a couple of years.

Mme Barker: Mr Bourassa, briefly, how active a role do you expect to take in the Finance Department and in the Finance Ministry?

M. Bourassa: The normal role of a Prime Minister. As you know, I am interested in that field. I have great confidence in the new Minister of Finance, Mr Gérard D. Levesque. I think everything which was given to him he was able to assume it in an exceptional way. So, I was very pleased... I know that it is a great challenge for him. We will have a budget next week. I

expect it will be a pleasant budget for the first one since it will apply our program but the financial situation of Québec now is serious, is quite serious, we know it. We do not need anybody to tell us that the situation is serious and, therefore, as Prime Minister, I will have to give some important attention to that.

Alors voilà! S'il n'y a pas... Oui?

Mme Robinson: Yes. On the question of a moratorium for English signs, I understand that it is not decided. I would like to know your personal feeling whether or not the Government should ask the Office to stop prosecuting those people?

M. Bourassa: Yes. I think I said that and I think the Minister of Justice had already a discussion with the Minister of Justice. As you know, the present Government was accepting in many cases that it should be reported. So it was costing legal fees to a lot of citizens just to wait the Court of Appeal judgment. They could make prosecutions, accept a delay implying costs for citizens. So in our case we will be more transparent, but I have to discuss that with the Minister of Justice, obviously. And, anyhow, the Court of Appeal decision will be known this spring. So the time is pretty short.

Je veux vous remercier...

Mme Mesley: Une autre question, s'il vous plaît!

M. Bourassa: Oui.

Mme Mesley: I wonder if you can tell us about your conversation with Mr. Hatfield this morning and what is your position. Do you believe Quebec should have the same position or a different position than New Brunswick at the francophone...

M. Bourassa: I said to Mr. Hatfield quite clearly that I have no objection. As I said a few moments ago, Mr. Hatfield told me - I remember that - that Mr. Senghor, who was President, then, of Senegal, was asking in June 1976, when he made an official visit in Quebec and in New Brunswick, that they should be part of the Agence de coopération technique et culturelle. So I said to Mr. Hatfield that I have no objection - of course, that I have no objection - that New Brunswick should be represented.

Je vous remercie beaucoup, mes chers amis. Encore une fois, je veux remercier mes collègues, tous les membres de la députation, et espérer que cette nouvelle époque qui commence aujourd'hui puisse apporter des résultats très positifs à la population du Québec. Merci beaucoup.

(Fin à 15 h 12)